

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3325

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Chassieu

objet : **Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2167 en date du 18 octobre 2004, le conseil de Communauté a fixé les objectifs et modalités de la concertation préalable à l'aménagement des espaces publics du centre de Chassieu.

La période de concertation préalable, au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, s'est tenue du 9 septembre 2005 au 7 mars 2006. Elle a été close le 7 mars 2006 par avis administratif.

La concertation préalable a fait l'objet d'un dépôt de registre à la mairie de Chassieu et à l'hôtel de Communauté.

Elle a été également accompagnée d'une importante campagne d'information et d'échanges avec la population et les associations, en présence des élus de la Communauté urbaine et de la mairie de Chassieu et des concepteurs du projet.

Les principales étapes ont été les suivantes :

- une exposition présentant l'esquisse d'aménagement, lauréat du concours, a été organisée du 10 septembre au 10 novembre 2005,
- le 27 septembre 2005 l'esquisse du lauréat du concours a été présentée aux habitants et le 19 septembre 2005 aux commerçants,
- cinq ateliers de concertation avec des habitants et des commerçants volontaires ont eu lieu entre le 27 septembre 2005 et le 12 décembre 2005 pour débattre des intentions d'aménagement et ont fait évoluer le projet en prenant en compte les attentes des participants,
- le 12 décembre 2005 l'avant-projet, aboutissement des ateliers de concertation a été présenté aux habitants,
- deux lettres d'information de septembre 2005 à janvier 2006 ont été distribuées aux riverains et mises à disposition du public en mairie.

Concernant la concertation légale, aucune remarque n'a été relevée sur le cahier de concertation déposé à la communauté urbaine de Lyon. Le cahier de concertation mis à la disposition du public, à la mairie de Chassieu, a recueilli plusieurs observations, par ailleurs évoquées lors des échanges d'information avec les habitants :

- demande d'espace pour les déjections canines et création d'aires de jeux sécurisées pour les enfants,
- respect de la zone 30 dans le centre, prise en compte des déplacements vélos et piétons et création d'une entrée de ville attractive,
- maintien de la capacité actuelle de stationnement et notamment au droit des commerces,
- implantation de bancs et création d'espaces verts,
- prise en compte de la gestion des eaux pluviales.

Ces remarques ont été prises en compte par le concepteur qui a ainsi enrichi ses propositions techniques.

Aucune de ces remarques ne remet en cause les objectifs du projet d'aménagement des espaces publics du centre de Chassieu. Ils visaient à :

- affirmer la centralité de Chassieu par une meilleure hiérarchisation des espaces publics du nord au sud de la voie,
- affirmer la vocation de la place Franklin Roosevelt comme porte d'entrée du centre-ville,
- faire évoluer la rue de la République en voie de zone 30 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation préalable concernant le projet d'aménagement des espaces publics du centre : place Franklin Roosevelt et rue de la République de Chassieu et ce, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,